



ENVIRONNEMENT

La gestion différenciée des espaces verts à Mâcon

La ville de Mâcon a abandonné le traitement uniformisé de ses espaces verts et l'a remplacé par une gestion différenciée (appelée aussi raisonnée ou durable), plus respectueuse de l'environnement.

Publié le 19 août 2021

La gestion différenciée des espaces verts

La gestion différenciée permet de diversifier les types d'espaces verts en leur attribuant des critères d'entretien spécifiques, de favoriser la biodiversité, notamment des plantes indigènes (espèces se développant naturellement, sans intervention humaine, dans une région), d'avoir des pratiques plus douces et plus respectueuses pour l'environnement.

La Ville réalise par exemple une fauche raisonnée des prairies et bords de route (après le mois de juin) et les tontes des pelouses y sont un peu moins fréquentes.

Ces répités sont essentiels pour laisser le temps aux plantes et aux animaux d'accomplir leur cycle de vie. Tous les espaces verts, quels qu'ils soient, abritent une faune et une flore particulièrement riches s'il leur est donné l'opportunité de se développer, de fleurir et de fructifier. Ils offrent alors refuge, lieu de reproduction et d'alimentation à de nombreuses espèces d'animaux.

Il s'agit donc d'un mode d'entretien qui allie écologie, esthétique, demande moins de ressources et limite la consommation de carburants destinés aux machines d'entretien.

Tonte des pelouses

3 classes de gestion des pelouses cohabitent sur le territoire de la commune.

- > Classe 1 : tonte toutes les 2 semaines avec une hauteur de 60 mm
- > Classe 2 : tonte toutes les 4 semaines avec une hauteur de 90 mm
- > Classe 3 : tonte toutes les 6 semaines avec une hauteur de 120 mm

Fauchage raisonné des bords de route

Le fauchage raisonné permet de préserver la nature encore présente sur les talus et accotements et facilite également la floraison et la fructification des plantes.

- > **Au bord de la chaussée**, pour des questions de sécurité : 3 passages par an en mai, juillet et octobre
- > **Sur les talus** : 2 passages par an en mai et octobre.

Taille des haies et buissons

L'Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales nous recommande de ne pas tailler les haies et buissons du 1er avril au 31 juillet pour favoriser la nidification des oiseaux. Sauf nécessité, la taille s'effectue donc après cette période, à la fin de l'été.

Les conséquences d'une météo 2021 particulière

Un entretien des espaces verts à adapter

En temps normal, les plantes se développent lentement à cette période de l'année en raison des températures élevées et du manque de pluie. Or cette année, le printemps et le début de l'été ont été très pluvieux et chauds entraînant une pousse exubérante des plantes.

L'entretien des espaces verts a dû s'adapter : tonte des gazons nécessaire toutes les deux semaines (au lieu de trois, voire quatre, en période estivale). Les plantes ne se sont pas contentées de pousser uniquement dans les espaces verts. Beaucoup d'herbes folles ont germé un peu partout dans les rues, les caniveaux, les pieds de murs... exigeant des interventions mécaniques et manuelles importantes pour y remédier. Les floraisons ayant été décalées par l'abondance des pluies, le fauchage des bords de route l'a été lui aussi. Pour des raisons de sécurité, certains arbustes et haies, gênant la visibilité ou la circulation ont été taillés de manière précoce.

Une situation préoccupante des abeilles

En tant qu'insectes, les abeilles sont à la base de la chaîne alimentaire, juste après les plantes. Sans insectes, pas de grenouilles et autres amphibiens, ni de poissons, ni d'oiseaux, et une pollinisation très réduite. Le renouvellement de la végétation et les récoltes s'en trouvent amoindris.

À la fin du printemps 2021, la situation des ruches au niveau national était préoccupante, comme ont pu le constater les apiculteurs de la Ville. L'hiver trop doux a déclenché une ponte très précoce des reines engendrant un impact non négligeable sur leurs réserves de nourriture. S'en est suivi un printemps pluvieux, retardant les floraisons jusque mi-juillet. Les abeilles ne pouvant plus sortir s'approvisionner en pollen et nectar, les services municipaux ont dû nourrir régulièrement les colonies pour éviter la famine.

Le fleurissement du début de l'été s'est produit fin juillet. Les abeilles comptent encore un grand nombre d'individus dans les ruches ce qui entraîne une consommation importante et ne permet pas de constituer le stockage pour l'automne. De plus, les reines ne ralentissent pas encore la ponte.

Le deuxième passage de fauche raisonnée, qui habituellement se fait en fin de floraison courant juillet, sera réalisé en fin d'été pour permettre aux insectes de se constituer des réserves suffisantes pour passer l'hiver sans manquer de vivres.



Les moustiques

Les crues exceptionnelles des cours d'eau du début d'été et les températures très douces sont propices à la prolifération des moustiques dans les zones périurbaines et urbaines.

Il convient que chacun essaye à son niveau de lutter contre le développement de ces insectes en vidant systématiquement tous les récipients pouvant contenir de l'eau stagnante (soucoupes de pot, jouets d'enfants...). Les moustiques peuvent pondre dans de tout petits contenants, comme des bouchons de bouteille plastique par exemple. Attention également à bien boucher les cuves de récupération d'eau, présentes notamment dans les jardins.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273